



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2018



Numéros utiles

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** portable **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h00
Mardi : Fermé
02.98.68.52.44

Mail : saint.derrien@wanadoo.fr
Site Internet: www.saint-derrien.fr

**La mairie sera fermée du
22 au 31 décembre 2018**



DÉCÈS :

PARC Denise, Françoise, Marie née 27 mars 1923 à Saint-Derrien
Décédée le 12 novembre 2018 à Saint-Derrien



URBANISME



Permis de construire déposé :

- ✓ SIFFIER Mr et Mme, Hameau des Camélias N°12, Construction d'une maison d'habitation



TÉLÉTHON 2018 à Saint-Derrien



Le week-end du **7 et 8 Décembre** se déroulera le Téléthon.

Le comité d'organisation du téléthon, toutes les associations, la municipalité et les bénévoles se mobiliseront à cette occasion.

Vendredi 7 décembre 2018 à partir de 19h15 : Tournoi de foot en salle organisé par l'US.

Samedi 8 décembre 2018 à partir de 13h30 : Grande après-midi d'actions de solidarité à la salle polyvalente.

A partir de 13h45 : Marche Solidaire organisée avec des inscriptions sur place. Tarif 5 euros (crêpe et boisson offerte à l'arrivée).



A la salle, d'autres activités sont prévues : vente de compositions d'art floral, vente de crêpes....



D'autres activités : **Vente et fabrication de beurre de baratte**



Confection et vente de paniers (vanniers)



Objets de décor faites par les enfants de l'école

Vente de livres



A partir de 19h00, un repas préparé entièrement par les bénévoles sera organisé. Celui-ci sera animé par le groupe « Véri'T » qui sera chargé de monter l'ambiance. Celui-ci est notamment composé d'Aline, que l'on aura pu voir dans l'émission TV « N'oubliez pas les paroles »



Entièrement préparé par les bénévoles : potage, sauté de porc, Far breton, café.
Adultes 12 euros, enfants 6 euros
(Boissons comprises).

Sur réservations au 02.98.68.55.31 02.98.24.81.90



Avec le groupe



Nous cherchons quelques bénévoles pour le service, les crêpes. Nous recherchons également des fleurs ou plants pour les compositions florales.

Le Père Noël devrait aussi faire une escale à Saint-Derrien et devrait ravir les enfants sur le coup de 16 heures. Ses assistants sont d'ores et déjà au travail pour l'aide à remplir sa hotte et bien sûr d'autres assistants seront les bienvenus aussi.

Les réservations pour le repas ont démarré.

Pour tous ces éléments les contacts sont les suivants : Mado 02.98.68.55.31 ou Éric 02.98.24.81.90.

COMITE D'ANIMATION. RETOUR DES « MIROIRS DE FEU » LE 6 JUILLET 2019



Dominique Pot, Julien Croguennec, Michel Cardinal et Éric Loaec, du bureau

Vendredi 16 novembre, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale au Foyer Ar Styvell.

À l'occasion de l'assemblée générale du comité d'animation, Julien Croguennec, le président, est revenu sur divers éléments de l'année : agrandissement du local, annulation du rallye vélo, faute d'un nombre suffisant de participants, succès des concours de pêche et de pétanque du 10 juin dernier.

L'accueil de la randonnée équestre du mois de juillet, avec une pause déjeuner au plan d'eau, a également bien fonctionné, même si les bénévoles locaux ne connaissaient pas tout de l'organisation de cette journée. La plus grande fête de l'année a été l'organisation des 40 ans du comité avec, en nouveauté, une course de caisses à savon en présence de 14 concurrents. Une journée ponctuée par un bal populaire très sympathique.

Programme des festivités de 2019 : 26 janvier, repas du comité ; 7 avril, triathlon dominos-belote-pétanque ; 16 juin, concours de pêche et de pétanque ; 6 juillet, les Miroirs de feu ; août, endurance équestre. Mais la première activité, souvent participation à l'organisation du Téléthon 2018...



CENTRE AERE. AUGMENTATION DE CAPACITE D'ACCUEIL POUR SAINT-DERRIEN

Le centre aéré intercommunal de Saint-Derrien, Saint-Servais, Plouneventer vient de clôturer ses deux semaines à Saint-Derrien pour les vacances de Toussaint. Auparavant limitée à 44 places, la structure a demandé une augmentation de capacité d'accueil pour atteindre 65 places.



Une bonne initiative puisque 50 enfants en moyenne ont fréquenté la structure pendant la première semaine des vacances dont le thème était sous le signe de l'automne avec entre autres des balades en forêt. La deuxième semaine fut plus calme mais non moins active sur le thème d'Halloween avec un jeu de l'oie par équipe de cinq à six enfants par animateur. L'équipe encadrante était composée de Morgane Guyon, Pauline Simon, Élise Morvan, Sandie Gelade, Leslie Scheinder et la stagiaire Taina Prigent sous la direction d'Émilie Paugam. La structure d'accueil va retrouver le rythme des activités du mercredi dans les locaux de Saint-Servais.

Pause dessin d'automne au centre aéré à Saint-Derrien

Fiche d'inscriptions ALSH Vacances Noël 2018/2019 disponible en mairie.



ÉCOLE SAINT-YVES. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Mardi 6 novembre, Coralie Berthou, ambassadrice du tri sélectif de la communauté des communes du pays de Landivisiau, a relayé son message de sensibilisation aux gestes du tri auprès des élèves de CM1 CM2. Pendant quelques mois, les écoliers l'école Saint-Yves ont collecté des bouchons qu'ils ont transmis à des résidents du Foyer de vie du Bois Bernard de Lesneven de contribué au financement de matériels adaptés pour les personnes en situation de handicap.

Les résidents sont venus ce jeudi à l'école accompagnés de Mme Le Lamer et d'une éducatrice du Foyer de vie. Ce fut l'occasion pour les enfants de remettre leur collecte.



À travers plusieurs ateliers (tri sélectif, recyclage du verre...), Coralie Berthou a fait découvrir les différentes filières de déchets : verre, plastique, ordures ménagères. Au moyen de vrais déchets, elle montre aux enfants comment trier ses déchets. Puis, elle a abordé avec les élèves la notion de gaspillage alimentaire et leur a appris à bien ordonner le frigo.

Et puisque trier n'est pas naturel et spontané, des outils sont distribués aux enfants pour pratiquer le tri à la maison et convaincre les quelques adultes récalcitrant de leur entourage.

ECOLE SAINT-YVES. L'APEL ET L'OGEC POURSUIVENT LEURS ACTIONS



Mardi 14 novembre, l'Apel et l'Ogéc ont tenu leur assemblée générale dans les locaux de l'école Saint-Yves. Les actions à mener pour l'année à venir ont été définies, à savoir une opération chocolats déjà en cours ; courant mars, une vente de pizzas et l'opération couscous et une opération ferraille le 27 avril, l'ensemble pour financer un voyage des CE1 CE 2 en mars dans les Côtes-d'Armor et les sorties et activités diverses pour toutes les classes. L'Ogéc s'est chargé de remplacer la cuve à fioul durant les dernières vacances.

Les bureaux se sont répartis les rôles : pour l'Apel Marie Mastroianni est co-présidente avec Sandrine Le Gall, Lydie Mingam est trésorière, Céline Hamman est secrétaire et pour l'Ogéc Adeline Becker est présidente, Laetitia Pineau, trésorière et Xavier Cabon, secrétaire.



FOYER AR STYVELL - ST DERRIEN



Le gouter de Noël du foyer pour tous les adhérents sera servi le **jeudi 20 décembre 2018 au Foyer Ar Styvell.**

Le club sera fermé pour la trêve des fêtes du 20 décembre 2018 au soir au 6 janvier 2019.

Réouverture le 7 janvier 2019.

Les responsables.

07-81-29-68-73 CADIOU Madeleine, Présidente

06-69-93-95-60 LE ROUX Laurent, Trésorier



REPAS DES CHASSEURS

Le traditionnel repas des chasseurs a eu lieu le **samedi 3 novembre 2018**.



La société de chasse de Saint-Derrien a organisé un cochon grillé auquel étaient conviés, au titre de reconnaissance, tous les propriétaires terriens ainsi que toutes les personnes bénévoles.



BIBLIOTHÈQUE LENN HA DILENN

Permanence le mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h

Nous nous sommes réunis pour notre assemblée générale, le mardi 20 novembre 2018.

Nous comptons actuellement 82 lecteurs et 2470 livres en prêts.

Les adhésions restent stables malgré une baisse d'emprunts de livres

A compter de 1 décembre 2018, les cotisations augmentent un peu, mais sont plus basses que d'autres bibliothèques.

Cotisation individuelle : 12 € par an

Cotisation famille : 18 € par an

Suite au départ de 2 d'entre nous, nous lançons un appel à de nouveaux bénévoles, si nous voulons maintenir 2 permanences par semaine

Les bénévoles de la bibliothèque seront présentes au téléthon, n'hésitez pas à venir voir le stand le samedi 6 décembre

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de Noël, à compter du **samedi 22 décembre inclus**, pour réouvrir le **mercredi 9 janvier 2019 à 17h00** comme d'habitude.

Bonne fêtes de fin d'année à tous, et pourquoi pas un beau livre au pied du sapin? N'hésitez pas à rendre visite aux petites librairies qui savent conseiller, à Landivisiau, Lampaul-Guimiliau ou Lesneven.

Contact : *Geneviève Roussillon 02 98 68 54 43*
genevieveroussillon29@orange.fr



11-NOVEMBRE : LA COMMUNE DE SAINT-DERRIEN S'EST SOUVENUE



Au monument aux morts, tous se sont souvenus des 50 soldats de la commune, morts pour la France, durant ce premier conflit mondial

Comme dans la plupart des communes de France, une cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est tenue, dimanche. Une célébration a eu lieu, tout d'abord, à l'église, en présence de nombreux anciens combattants d'Afrique du Nord, d'enfants de l'école Saint-Yves et des élus.

À cette occasion, un texte de l'officier du Génie Ménard a été lu. Il y raconte son retour au pays, ses souvenirs des moments de liesse, dès que les cloches de toutes les églises de France eurent retenti, tout en relatant les instants calmes précédents cette fin de guerre.

Les écoliers de Saint-Yves ont nommé individuellement les noms des 50 hommes de la commune, tombés durant cette guerre.

Après que les cloches ont sonné onze minutes, l'assistance s'est dirigée vers le monument aux morts, afin que Dominique Pot, maire de la commune, fasse la lecture de la lettre du président de la République.



**Paroisse
Saint Tiviziau - Bro Landi**
Église catholique en Finistère

VIE PAROISSIALE

Pour consulter les horaires des messes, vous pouvez vous rendre sur le site : <http://www.paroisselandivisiau.fr/>
(aller dans Médias, Le Lien-Bulletin paroissial)

HORAIRES DES MESSES DES W-E PROCHAINS	
Paroisse Saint Tiviziau – Bro Landi	
samedi messe à 18h	dimanche messe à 10h30
<i>Samedi 1^{er} décembre</i>	<i>Dimanche 2 décembre</i>
<i>1^{er} dimanche de l'Avent</i>	
<i>Guiclan</i>	<i>Plouzévédé - Sizun Landivisiau</i>
<i>Samedi 8 décembre</i>	<i>Dimanche 9 décembre</i>
<i>2^e dimanche de l'Avent</i>	
<i>Plounéventer</i>	<i>Plouzévédé - Sizun Landivisiau</i>



N O Ë L			
Veillées lundi 24 déc.		Mardi 25 décembre	
18h30	Landivisiau	10h30	Saint-Servais
18h30	Plouvorn		
18h30	Plounéventer		Guiclan
18h30	Sizun		Landivisiau
22h30 (messe de la nuit)	Bodilis		



Pour recevoir "Le Lien" par internet, dès sa parution le vendredi après-midi, il suffit d'en faire la demande à : bulletinparoissebrolandi@orange.fr

Accueil à la maison paroissiale : 2, place de lourdes. Landivisiau
jusqu'à fin juin : du lundi au vendredi : 9h30 - 11h30 et 14h30- 17h.
le samedi : de 9h30 à 11h30.

02 98 68 11 63
secretariatparoissebrolandi@orange.fr



NOUVEAU LOTISSEMENT - HAMEAU DES CAMELIAS



La commune propose à la vente des parcelles viabilisées au Hameau des Camélias à Keruzaouen Lotissement de 16 lots d'une surface comprise entre 604 à 831 m²

(LOTS 4 ET 8 VENDUS /LOTS 2, 9 ET 12 RESERVES)

Le prix de vente est fixé à 30 € TTC le mètre carré.

Le taux de l'indemnité d'immobilisation est fixé à 15 % du prix du terrain.

Contactez la mairie au 02.98.68.52.44

 **LOTISSEMENT COMMUNAL**
« Hameau des Camélias »

de 604 à 831 m²

16 lots viabilisés

30 €/m²

Renseignements en mairie:
02 98 68 52 44

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue aux nouveaux !

Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouveaux arrivants, le service Cohésion Sociale de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a construit un outil de communication à destination des nouveaux habitants sur le territoire.

Cette initiative a pour objectif de communiquer sur le territoire de vie auprès des nouveaux arrivants tout en les invitant à une première fréquentation d'un lieu sportif-détente ou culturel.

Comment recevoir son sac d'accueil ?

Chaque nouvel arrivant sur la CCPL dès 2018, en se présentant à la mairie de sa commune de résidence, se verra remettre un sac de bienvenue pour sa famille, comprenant :

- de l'information sur les services et équipements de la CCPL et des communes
- des entrées OFFERTES à l'espace aquatique de Landivisiau et au Château de Kerjean de St Vougay.



La maladie d'Alzheimer interpelle ou même vous préoccupe : France Alzheimer 29 vous accompagne dans diverses actions de soutien aux malades et aux Aidants familiaux.

Votre contribution sera précieuse : votre don vous donne droit à un crédit d'impôt permettant une **déduction de 66 %**.

Contact : France ALZHEIMER FINISTÈRE, 212 rue Jean Jaurès – 29200 BREST

02 98 44 90 27

www.francealzheimer.org/finistere/



La réforme du prélèvement de l'impôt à la source entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle concerne l'ensemble de la population : salariés, travailleurs indépendants, retraités, entreprises, associations, etc ...

Aussi, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite informer le plus grand nombre d'usagers et colleeurs.

Flash information numéro 1 :

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots.gouv.fr.

A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires

- vous êtes **employeur** et avez moins de 20 salariés : pour recevoir les taux de prélèvement et déclarer la retenue à la source prélevée, vous pouvez aller sur le site www.net-entreprises.fr (assistance au 0811 376 376) ou par une plateforme simplifiée proposée par l'Urssaf www.letese.urssaf.fr .

- en tant qu'**association**, vous employez une ou plusieurs personnes : vous pouvez effectuer les démarches pour le prélèvement à partir du site www.net-entreprises.fr , et si vous avez moins de 20 employés, par un service proposé par l'Urssaf www.cea.urssaf.fr

- en tant que **particulier**, vous avez obtenu en 2018, une réduction et/ou un crédit d'impôt suite à des dépenses effectuées en 2017 concernant un emploi à domicile, des frais de garde d'enfant, une cotisation syndicale, un don à une association ou un investissement locatif : en janvier 2019, sans démarche de votre part, vous percevrez un acompte de 60 % de ce crédit / réduction d'impôt sur votre compte bancaire. Le solde sera versé à l'été 2019 sur la base de votre déclaration de revenus 2018.

- Les services de finances publique sont les seuls interlocuteurs pour répondre à vos questions portant sur le taux qui est appliqué pour déterminer le prélèvement. Il importe néanmoins que vous ayez au préalable obtenu un avis d'imposition en 2018 pour déterminer ce taux de prélèvement (qui peut être nul si vous êtes non imposable). A défaut c'est le barème qui sera appliqué.



Coordination - Communication - Secrétariat

DDFIP du FINISTERE

Le Sterenn - 7A Allée Urbain Couchouren - BP 1709 - 29107 Quimper Cedex

Téléphone : 02.98.98.36.06 - 02.98.98.36.13

*Petites
annonces*



Ouverture

TRÈS PROCHAINEMENT



DES JONQUILLES

PIZZA & PATISSERIES - A EMPORTER

sur **COMMANDE** les jeudi, vendredi samedi de 17h00 à 20h00

Type : La Saint-Jacques & Poireau, La Végétarienne, La Calzone, La Monts d'Arrée,
La Saint-Derrien, La Tartiflette...

Contact : 5 rue des Jonquilles - Saint-Derrien - 06 16 66 95 38



Madame Gallo Marie enseigne en bénévolat "découverte l'activité de Zumba enfants (4 à 6ans) et (7 à 11ans) donc le but est de faire bouger les communes par cette activité.



Elle enseigne actuellement sur la Commune de Bodilis et cherche à faire découvrir cette pratique sportive en s'amusant.

Elle propose d'effectuer une démonstration sur la commune de saint-Derrien.

Les personnes intéressées sont invitées à se tourner vers la mairie.



RECHERCHE TERRAIN ARBORE

Achat ou location – Surface 1000 minimum,
si possible avec arrivée d'eau.

BRAUN Raymonde 06 58 52 53 68 et myahethimeo@live.fr





RECHERCHE TERRAIN

Achat d'un terrain d'une surface allant de 2000 à 3500 m²
Pour maison de 300 m² habitable
Mr PELLEN 06 30 40 41 50

RECHERCHE LOCATION MAISON / GARAGE

Avec 2 chambres
A partir de janvier 2019
Contacter Mr DO CARMO au 06 60 46 72 27

Cherche à louer



Cours de guitare

Professeur expérimenté donne cours de guitare ado, adulte – Tout Style – Tout Niveau – 1^{er} cours gratuit
Déplacement possible
Tél 06 42 51 80 26

Compte-Rendu du Conseil Municipal de Saint-Derrien **Séance du vendredi 23 novembre 2018**

Le vingt-trois novembre deux mille dix-huit, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Dominique POT.

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2018.

Monsieur le Maire décide de début la séance dans l'ordre suivant :

1. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRES DE LA CCPL

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément à la délibération n°2018-05-32 du conseil communautaire du 22 mai 2018, le fonds de concours 2018 à répartir entre les 19 communes de la CCPL s'élève à 221 360,06 euros, dont 9 430,02 euros au profit de la ville de Saint-Derrien,

La commune sollicite un fonds de concours d'un montant de : 9 430,02 euros au titre de la dotation 2018 dans le cadre du projet de travaux de viabilisation du Nouveau Lotissement « Hameau des Camélias »

Montant prévisionnel (HT) : 101 670,50 euros

Fonds de concours sollicité : 9 430,02 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à la CCPL l'attribution du fonds de concours 2018, d'un montant de 9 430,02 euros, conformément au projet visé ci-dessus.

2. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DELEGUE DE PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE DANS LE CADRE DE LA RGPD

Le Maire explique que le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Dans ce cadre la communauté de communes et la commune souhaitent conventionner afin de mutualiser la fonction de DPD entre l'EPCI et les communes à l'échelle communautaire.

Pour l'exécution de la convention d'une durée de 3 ans, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune s'établi sur la base de sa population au 1er janvier de l'année, à savoir 1 100 euros par an pour la commune de Saint-Derrien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de prestation de service pour la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé dans le cadre de la RGPD.

3. MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AUX COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Le Maire informe la Conseil de la nécessité de transférer à la Communauté de communes, une nouvelle compétence optionnelle « cohésion sociale d'intérêt communautaire » et une nouvelle compétence facultative « développement culturel : élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et sollicite Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DOSSIER « PATRIMOINE CADRE DE VIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement du bourg serait susceptible d'être éligible à une subvention du Conseil Départemental.

Lors de la mise en place du contrat de territoire entre la CCPL et le conseil départemental, la Commune de Saint-Derrien avait déposé un dossier sur la revitalisation du centre bourg et à l'époque, nous avons été retenus en tant qu'AMI revitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'Etat de 48 000 € se rattachant à l'opération d'aménagement du bourg.

5. SOLLICITATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA TRAVERSEE DU BOURG DE SAINT-DERRIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la mise en place du contrat de territoire entre la CCPL et le conseil départemental, la Commune de Saint-Derrien avait présenté un dossier qui comprenait les investissements de l'aménagement du bourg ainsi que la rénovation avec Finistère Habitat d'une maison dans le centre.

Cet aménagement qui prévoit non seulement la remise en cause de la traversée du bourg et la sécurisation mais aussi des aménagements qualitatifs notamment sur le plan paysager pour maintenir la coulée verte venant du plan d'eau.

Cet investissement est estimé à 400 000 € HT pour l'aménagement de 9 000 m² environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.



6. OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Considérant le contexte local en matière d'eau et d'assainissement et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de ces compétences à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

7. DESIGNATION D'UN CONSEILLER AUX COMMISSIONS DE CONTROLE DES ELECTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi organique n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et le décret n°2018-350 pris pour son application réforment les modalités de gestion des listes électorales.

Au titre de ces nouvelles dispositions, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, il va être créé dans chaque commune, une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés.

Dans notre commune, la commission sera composée d' « un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal ; un délégué de l'administration désigné par le préfet ; un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance ».

Le Conseil Municipal, propose et approuve à l'unanimité de nommer :

- Laurent LE ROUX, titulaire
- Daniel SOUCHU, suppléant

pour siéger, sur la désignation du Président du tribunal de grande instance de Brest, aux commissions de contrôle.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE SAINT-YVES DANS LA CADRE D'ACHAT DE MATERIEL NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de l'Ecole Saint-Yves sollicitant une subvention pour l'acquisition de matériels informatiques sachant que l'Etat apportera son soutien au niveau d'implication de la mairie.

Il est demandé au conseil de se positionner sur la proposition faite par monsieur le maire à savoir la somme maximale de 7 000 €.

La Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette subvention exceptionnelle.

9. REMPLACEMENT DES TABLES - RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté des tables mises à disposition des élèves à la Cantine. Il est donc proposé de remplacer les tables.

La Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette dépense et confie le marché à l'entreprise Bureautique de l'Ouest de Brest.



10. QUESTIONS DIVERSES

- Vendredi 14 décembre 2018 – Matinée - Visite à Saint-Derrien de Graziella Melchior, Députée de la 5e circonscription du Finistère
- SOCIAL : Collecte de la Banque Alimentaire le samedi 1^{er} décembre 2018 à Landivisiau et Remise des Colis aux Anciens le samedi 15 décembre 2018.
- Vœux 2019 – Vendredi 4 janvier 2019 à 18h30.
- Prochain Conseil Municipal - Vendredi 25 janvier 2019 à 20h00.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail



En décembre froid, si la neige abonde, en une année féconde le laboureur a foi.

Décembre aux pieds blancs s'en vient, an de neige et an de bien.

En décembre, journée courte, longue nuit ; l'abeille se tait, le jonc gémit.

En décembre, les pieds dans la cendre.

Il faut les vents froids et secs, si l'on veut boire sec



LAVAROU HA KRENNLAVAROU BREZHONEK EXPRESSIONS ET PROVERBES BRETON

Beza'zo tri seurt beva
Beva, bevdikha, bevettez

il y a trois manières de vivre
vivre, vivoter et misérer

Den a galon a zo douzet

L'homme de cœur est respecté



